

Usufruit d'un terrain 'prive'

Par **JPierre**, le **09/01/2014** à **17:36**

Bonjour et heureuse année 2014

Nous sommes en location HLM et disposons d'un jardin.

Il y a plus de 20 ans, un des locataires nous a laissé l'usage de son jardin dont il ne voulait s'occuper.

A présent, il souhaite récupérer son jardin.

Vu la durée de cet usufruit tacite (une vingtaine d'années qu'on s'occupe du terrain) ne pouvons nous nous opposer à ce qu'il reprenne son jardin ?

Merci

Par **marianne76**, le **19/03/2014** à **16:28**

Bonjour

Le terme d'usufruit est impropre car vous n'étiez en aucune façon usufruitier de ce jardin.

Vous ne pouvez pas à mon sens vous opposer à ce que le locataire reprenne ce jardin auquel il a droit en vertu de son contrat de bail. Vous n'aviez vous qu'une simple tolérance